



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

ALLOCUTION DE

M^{me} HEDY FRY

**LA REPRÉSENTANTE SPÉCIALE DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE
L'OSCE SUR LES QUESTIONS DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES
FEMMES**

13^e RÉUNION D'HIVER

13-14 FÉVRIER 2014

VIENNE, AUTRICHE

Monsieur le président Krivocapic, chers collègues, c'est un plaisir pour moi de vous adresser de nouveau la parole au sujet de l'égalité des sexes. À titre de représentante spéciale sur les questions de l'égalité entre les hommes et les femmes depuis 2010, c'est un privilège de travailler avec vous tous afin de promouvoir l'égalité entre les sexes ici même à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et dans la région couverte par l'OSCE.

Ayant examiné les activités liées au genre réalisées par l'OSCE pendant l'année qui vient de s'écouler, je peux affirmer avec fierté que l'OSCE est devenue un chef de file mondial dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes. J'aimerais souligner que 2014 sera une année importante au chapitre de l'égalité homme-femme dans la région couverte par l'OSCE. En effet, 2014 marquera le 10^e anniversaire du *Plan d'action de l'OSCE 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes*. Cet anniversaire nous donne l'occasion de passer en revue les priorités énoncées dans le *Plan d'action* et d'évaluer les secteurs où il y a place à l'amélioration à l'OSCE. L'Assemblée parlementaire devrait participer activement à ce processus.

Le *Plan d'action de l'OSCE 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes* fait état de six secteurs prioritaires sur lesquels l'OSCE devrait concentrer ses efforts :

- Garantir un cadre juridique et politique non discriminatoire;
- Prévenir la violence à l'encontre des femmes;
- Assurer l'égalité des chances en vue de la participation des femmes à la vie politique et publique;
- Encourager la participation des femmes à la prévention des conflits, à la gestion des crises et à la reconstruction après les conflits;
- Promouvoir l'égalité des chances des femmes dans la sphère économique;
- Élaborer des mécanismes nationaux pour l'avancement des femmes.

Cette année, la présidence de l'OSCE, qui est assurée par la Suisse, a fait de la mise en œuvre des engagements actuels de la dimension humaine une priorité. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE peut contribuer à cet objectif.

Comme je l'ai dit et répété dans mes allocutions précédentes, en tant que parlementaires, nous devrions promouvoir l'égalité homme-femme au sein de l'Assemblée parlementaire, dans les institutions de l'OSCE et dans les États participants de l'OSCE. À l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, les femmes jouent un rôle important au Bureau; ainsi, neuf des 21 postes, soit 43 %, sont occupés par des femmes, un pourcentage qui demeure inchangé par rapport à l'an dernier. Il convient d'applaudir le bon travail de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et d'encourager les progrès futurs en 2014. Il convient également de reconnaître les femmes parlementaires qui ont posé leur candidature à des postes au sein des comités et de l'Assemblée générale de l'OSCE en général. Que vous ayez été élues ou non, vous êtes un très bel exemple et vous avez contribué à promouvoir le changement. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE est un modèle en matière

d'avancement continu de l'égalité entre les hommes et les femmes, mais ne retenons pas nos ambitions et tâchons d'avoir un pourcentage plus élevé à présenter à la session annuelle de 2014.

Dans le cas de l'OSCE, les progrès apparaissent aussi évidents dans le *Rapport annuel d'évaluation du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'OSCE 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes de 2013*. L'équilibre des genres parmi les effectifs s'est amélioré; le pourcentage de femmes occupant des postes de haute direction a augmenté, passant de 30 % en mai 2012 à un pourcentage record de 34 % en mai 2013. Cependant, les femmes demeurent sous-représentées dans de nombreux secteurs; récemment, six postes vacants de chef de mission ont tous été comblés par des hommes. Autre constat, plus grave encore, depuis la création des opérations sur le terrain de l'OSCE, il n'y a eu que sept femmes au poste de chef de mission sur un total de 128¹. Nous devons encourager davantage de femmes compétentes à postuler pour occuper des postes de leadership à l'OSCE.

De plus, selon le *Rapport annuel d'évaluation du Secrétaire général de 2013*, peu de progrès ont été réalisés au chapitre de l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les projets dans l'ensemble de l'OSCE. Cependant, il est difficile d'évaluer les progrès étant donné que le *Plan d'action pour la promotion de l'égalité entre les sexes* ne contient ni base de référence, ni indicateurs pour mesurer les progrès et le succès. En 2014, il pourrait être utile de déterminer une base de référence ou des indicateurs, qui seraient inclus dans un Plan d'action mis à jour.

En tant que parlementaires, nous devons reconnaître que le rythme du changement en faveur de l'égalité entre les sexes est trop lent; il n'est pas acceptable que nous avançons à pas de tortue vers un objectif aussi important. Lorsque nous retournerons siéger, nous devons faire davantage pour promouvoir l'OSCE et son mandat, soit l'établissement d'un climat de sécurité exhaustive tant pour les femmes que pour les hommes.

De quelles façons les parlementaires peuvent-ils contribuer à l'atteinte de cet objectif? Commençons par ce que nous connaissons et faisons le mieux, c'est-à-dire la politique. Nous devons encourager davantage de femmes à prendre part à la vie publique.

Depuis de nombreuses années, des organisations comme l'OSCE et l'Organisation des Nations Unies font état de la nécessité d'augmenter la proportion de femmes dans les parlements. Il y a eu une augmentation lente mais constante du pourcentage de femmes, mais, dans la plupart des parlements, on est encore loin du seuil largement reconnu de 30 % pour assurer la présence d'une masse critique de femmes. Donc, quelle est la situation des femmes dans le monde et dans la région de l'OSCE au chapitre de leur participation et de leur représentation au parlement?

¹ OSCE, *Le rapport annuel d'évaluation du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'OSCE 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes*, le 28 novembre 2013, p. 7 [en anglais seulement].

- En novembre 2013, la moyenne mondiale de la représentation des femmes dans les chambres uniques ou les chambres basses était de 21,8 %². La moyenne a lentement progressé par rapport à ce qu'elle était dix ans plus tôt, soit environ 15 %³.
- En 2013, la moyenne dans les pays membres de l'OSCE était de 24,6 % dans les chambres uniques ou les chambres basses, soit plus que la moyenne mondiale⁴. Dix ans plus tôt, la moyenne était de 17,6 %⁵.
- Dans mon pays, le Canada, la moyenne était d'environ 25 % à la Chambre des communes⁶, où les députés sont élus, et d'environ 40 % au Sénat, où les sénateurs sont nommés⁷.

La communauté internationale a pris plusieurs engagements pour améliorer la représentation des femmes au parlement. La *Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)* de 1979, que la plupart des États participants de l'OSCE ont ratifiée⁸, entérine la participation égale des femmes et des hommes à la vie publique. Dans la *Déclaration et le Programme d'action de Beijing* de 1995, les États membres des Nations Unies se sont engagés à « garantir la pleine réalisation des droits fondamentaux des femmes et des petites filles, en tant que partie inaliénable, intégrante et indivisible de tous les droits de la personne humaine et de toutes les libertés fondamentales⁹. » Tout simplement, les droits des femmes sont des droits de la personne. À Beijing, nous avons aussi déterminé que la lutte contre l'inégalité entre les hommes et les femmes dans les postes d'autorité et de décision faisait partie des douze grands domaines d'action.

Les réussites au niveau international au chapitre de la participation et de la représentation des femmes au parlement sont nombreuses. En novembre 2013, 37 pays avaient atteint l'objectif critique de 30 % des sièges parlementaires occupés par des femmes¹⁰ - et parmi ces pays, quinze étaient des États participants de

² Union interparlementaire, [Les femmes dans les parlements nationaux – Moyennes mondiale et régionales](#), 1^{er} novembre 2013.

³ Union interparlementaire, [Les femmes dans les parlements nationaux – Statistiques antérieures](#).

⁴ Union interparlementaire, [Les femmes dans les parlements nationaux – Moyennes mondiale et régionales](#), 1^{er} novembre 2013.

⁵ Union interparlementaire, [Les femmes dans les parlements nationaux – Statistiques antérieures](#).

⁶ Parlement du Canada, ParlInfo, [Position des partis à la Chambre des communes](#), 17 janvier 2014.

⁷ Parlement du Canada: ParlInfo, [Position des partis au Sénat](#), 2 décembre 2013.

⁸ Cent quatre-vingt-sept (187) des 196 États membres de l'ONU ont ratifié la CEDAW.

⁹ [Déclaration et Programme d'action de Beijing, La quatrième Conférence mondiale sur les femmes](#), 1995, par. 9.

¹⁰ Union interparlementaire, [Les femmes dans les parlements nationaux - Classement mondial](#), 1^{er} novembre 2013.

l'OSCE¹¹! Ces pays méritent nos applaudissements. De même, mentionnons spécialement l'un des États participants, Andorre, qui est le deuxième pays au classement mondial, derrière le Rwanda, à avoir un parlement dont au moins la moitié des membres sont des femmes. À la suite des élections de 2011 à Andorre, les hommes et les femmes sont représentés à égalité au parlement et ce résultat a été atteint sans l'aide de quotas. Ces réussites devraient être une source d'inspiration pour nous!

Nous devons aussi nous demander de quelle façon les femmes parlementaires peuvent être des agents de changement efficaces au sein de leur société. Comme je l'ai mentionné l'an dernier à la réunion d'hiver, au cours des deux dernières années, le Secrétariat de l'Assemblée parlementaire et moi-même avons participé à un projet en continu réalisé par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE portant sur les structures parlementaires destinées aux femmes députées de la région de l'OSCE. Je tiens à remercier à nouveau le BIDDH pour sa coopération dans le cadre de cette initiative. À partir des informations recueillies, le BIDDH a produit une publication de grande valeur intitulée [*Comparative Study of Structures for Women MPs in the OSCE Region*](#). Publié en septembre 2013, ce document est le premier du genre portant sur la région de l'OSCE. Le rapport, qui peut être téléchargé à partir du site Web du BIDDH, examine la présence et le fonctionnement des organes parlementaires consacrés aux femmes, y compris des détails sur leurs mandats, leurs caractéristiques organisationnelles, leurs activités et leurs réussites. Nous devrions féliciter le BIDDH pour avoir réalisé cet ambitieux projet et pour avoir publié un rapport aussi instructif dont nous allons tous bénéficier. J'espère bien que d'autres projets seront réalisés en collaboration par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, la Section de l'égalité des sexes de l'OSCE et le BIDDH au cours de l'année qui vient.

La création d'un groupe ou d'une association de femmes offre une tribune où les femmes peuvent faire du réseautage, échanger sur leurs préoccupations au chapitre de l'égalité hommes-femmes et contribuer à l'intégration des questions d'égalité des sexes¹². Selon le rapport du BIDDH de 2013, les organes parlementaires consacrés aux femmes sont les plus efficaces si les organisations bénéficient d'un financement et de ressources humaines et établissent des relations de travail officielles avec les parlements respectifs¹³. Un exemple d'un tel organisme parlementaire est le club des femmes parlementaires de l'Assemblée de l'ex-République yougoslave de

¹¹ Voici la liste des quinze pays, en date du 1^{er} novembre 2013 : Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Allemagne, Islande, Italie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Pays-Bas, Norvège, Serbie, Slovénie, Espagne et Suède.

¹² Union interparlementaire, [*Égalité en politique : Enquête auprès de femmes et d'hommes dans les parlements*](#), Rapports et documents n° 54, Genève, Suisse, 2008, pp. 71-72.

¹³ OSCE, Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, [*A Comparative Study of Structures for Women MPs in the OSCE Region*](#), septembre 2013, p. 79. [en anglais seulement]

Macédoine, qui se démarque par un leadership bien établi, un plan stratégique approuvé et une structure décisionnelle, y compris un organe de coordination composé de représentantes de chaque groupe politique¹⁴.

Je souhaite également parler du rôle des parlements et des parlementaires pour ce qui est de promouvoir la participation et la représentation politiques des femmes. Afin d'encourager un nombre accru de femmes à participer à la vie publique, il doit se produire un changement dans la perception publique des femmes en politique. Le Parlement peut favoriser ce changement au moyen de mesures de sensibilisation du public et de campagnes d'éducation civique destinées à combattre les préjugés culturels à l'encontre des femmes¹⁵. Par ailleurs, les droits des femmes en tant que personnes devraient être enchâssés dans la constitution nationale du pays ou dans un document équivalent.

Notre assemblée collabore avec le BIDDH dans cet important dossier. Marc Carillet, qui est coordonnateur des questions d'égalité des sexes au sein du Secrétariat de l'AP, a contribué récemment à un atelier du BIDDH sur la participation parlementaire des femmes, tenu à Varsovie.

Au début de décembre dernier, je prévoyais de participer à une conférence internationale visant à accroître la participation des femmes à la vie politique en Ukraine. Cette conférence a été remise en raison des manifestations et des violences liées à la décision du président de ne pas signer l'accord d'association avec l'UE. Je profite de l'occasion pour inviter les parlementaires ukrainiens à inciter leur gouvernement à réaffirmer – par des mesures concrètes – l'engagement de l'Ukraine envers les principes fondamentaux qui sous-tendent notre organisation, à savoir le respect des droits de la personne et de la suprématie du droit. Ces principes doivent être mis en pratique afin de donner suite aux véritables aspirations du peuple ukrainien.

J'espère avoir la possibilité de reprogrammer la conférence de l'OSCE sur la participation des femmes à la vie politique en Ukraine, car cette rencontre est devenue plus importante que jamais. Les connaissances, les compétences et l'expérience des Ukrainiennes sont indispensables à l'élaboration d'une solution négociée à la crise actuelle et les femmes doivent participer pleinement et également à sa résolution. Les compétences et les perspectives des Ukrainiennes seront également de la plus haute importance pour renforcer la concrétisation des engagements de l'OSCE dans leur pays, à ce moment crucial.

Cela me ramène au sujet de mon allocution de l'année dernière : l'importance de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et

¹⁴ *Ibid.*, p. 42.

¹⁵ Julie Ballington, Union interparlementaire, *Égalité en politique : Enquête auprès de femmes et d'hommes dans les parlements*, 2008, p. 20.

la sécurité. L'année dernière, j'ai tenté d'attirer l'attention sur cette importante question et de sensibiliser les gens à la nécessité de voir les violences sexuelles en situation de conflit comme un crime à punir plutôt que comme un sous-produit inévitable de la guerre.

En 2014, les violences sexuelles continuent de toucher les filles, les femmes, les familles et les collectivités partout dans le monde. Par exemple, un rapport de l'ONU de janvier 2014 documente le recours à des violences sexuelles contre les enfants syriens dans des établissements de détention gérés par les forces gouvernementales et par certains groupes d'opposition armés. Les violences sexuelles seraient utilisées comme un moyen de torture pour obtenir des confessions d'enfants, de parents ou d'autres détenus. Les violences sexuelles ont également été documentées pendant des perquisitions et à des points de contrôle en Syrie¹⁶. Le problème est si grave en Syrie que le rapport conclut en ces termes :

« L'exploitation et les violences sexuelles et sexistes, auxquelles les enfants déplacés sont particulièrement vulnérables, que ce soit en Syrie ou dans d'autres pays, demeurent un problème grave et figurent parmi les conséquences les plus inquiétantes de la crise humanitaire créée par le conflit en Syrie. »¹⁷

Nous convenons tous que ce genre de brutalité n'a pas sa place dans le monde. Cette année, en ce dixième anniversaire du *Plan d'action de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes* de 2004, je souhaite insister sur la nécessité d'agir. En tant que parlementaires de l'OSCE et en tant que leaders dans notre société, nous devons inciter nos gouvernements et l'OSCE à prendre des mesures concrètes pour mieux assurer la protection des femmes, des filles et des garçons en situation de conflit. De plus, nous devons exhorter nos gouvernements à reconnaître que les femmes participent pleinement et également à chaque étape du cycle des conflits. En tant que parlementaires, nous pouvons sortir et sensibiliser les gens au fait que les femmes contribuent à la sécurité globale dans nos sociétés et au sein de nos clientèles.

Je salue les 27 pays de la région de l'OSCE qui ont adopté des plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que les autres pays qui ont adopté une autre stratégie ou un autre cadre. Ces mesures exercent une influence favorable à la mise en œuvre de la résolution. L'OSCE est à examiner les plans d'action nationaux dans le but de compiler les meilleures pratiques et d'améliorer la mise en œuvre efficace à l'échelle nationale¹⁸.

¹⁶ *Rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé en République arabe syrienne*, Conseil de sécurité de l'ONU, 27 janvier 2014, Document de l'ONU S/2014/31, par. 19, 34-38.

¹⁷ *Ibid.*, para. 38.

¹⁸ OSCE, Le rapport annuel d'évaluation du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'OSCE 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes, le 28 novembre 2013, p. 42.

Je suis ravie d'annoncer que l'intégration des questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité au travail de l'OSCE a fait du chemin en 2013. Le rapport annuel d'évaluation du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'OSCE 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes indique que 34 des 57 États participants (60 %) ont fait volontairement rapport sur leur mise en œuvre des mesures touchant aux femmes, à la paix et à la sécurité, en hausse par rapport à seulement 17 en 2009. Les rapports sur les femmes, la paix et la sécurité sont produits dans le cadre de la production annuelle de rapports par les États au forum de l'OSCE pour la coopération en sécurité (FCS) sur les pratiques nationales de mise en œuvre du *Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité* de 1994. Je demande à chacune et chacun de vous, quand vous retournerez dans vos capitales, d'encourager votre gouvernement à amorcer ou à poursuivre ce travail d'information.

Sur une autre note positive, un certain nombre d'États participants ont saisi l'occasion de discuter de leur mise en œuvre nationale de la Résolution 1325 ou encore de la pertinence des femmes, de la paix et de la sécurité, par rapport à d'autres sujets, au FCS, en marge des discussions sur le sujet fixé par la présidence. En regardant vers l'avenir, les États participants reconnaissent également la nécessité de mieux comprendre les façons dont les armes légères affectent les femmes¹⁹. Veillons à conserver ce mouvement en 2014.

L'analyse des rapports volontaires au FCS contenus dans le rapport annuel d'évaluation du Secrétaire général²⁰ met en lumière des aspects concrets où des progrès pourraient être réalisés, notamment les suivants :

- améliorer la capacité militaire des États participants pour ce qui est de recueillir des données de femmes vivant dans des collectivités touchées par un conflit, d'intégrer ces données à leur analyse du conflit et de faire rapport sur les violations des droits des femmes et des filles;
- augmenter le rôle des femmes dans les forces armées des États et le taux de maintien des effectifs féminins au sein de ces forces;
- améliorer la collecte de données sur le déploiement de casques bleus féminins et la production de rapports à leur sujet;
- augmenter le nombre d'États participants qui déploient leurs conseillers en égalité des sexes dans le cadre de missions de maintien de la paix;
- améliorer la capacité des forces militaires de déterminer les besoins spéciaux des femmes et des filles dans les zones de conflit, d'y répondre et de faire rapport à leur sujet;

¹⁹ *Ibid.*, p. 38-39.

²⁰ *Ibid.*, p. 40-42.

- transmettre les enseignements tirés et les bonnes pratiques au sujet de la mise en œuvre des plans d'action nationaux.

Je tiens également à signaler que le rapport annuel d'évaluation du secrétaire général indique que moins de 20 % des États qui ont produit un rapport sur les femmes, la paix et la sécurité ont fourni de l'information sur l'exploitation et les abus par des membres de leurs forces armées déployées en tant que forces de maintien de la paix. Notre rôle, en tant que parlementaires, est de promouvoir la responsabilité civile et le contrôle des militaires. Tous ensemble, incitons nos gouvernements à améliorer leur comportement dans ce domaine.

Je demande à chacune et chacun de vous, quand vous rentrerez de Vienne, de penser aux possibilités et aux défis qui se présenteront à votre pays en ce qui concerne la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et les engagements de l'OSCE en matière d'égalité entre les sexes. Lorsque nous nous rencontrerons de nouveau à l'assemblée annuelle, à Bakou, je voudrais vous inviter tous à prendre part à notre déjeuner annuel sur l'égalité entre les sexes. Venez-y préparés à partager vos informations sur la manière dont votre pays met en œuvre la Résolution 1325 et promeut la participation des femmes à la prévention des conflits, à la gestion des crises et à la réhabilitation après les conflits. Nous pourrions utiliser l'information que vous fournirez pour reconnaître les meilleures pratiques et les enseignements à tirer et cela permettra à notre assemblée de contribuer à renforcer la mesure dans laquelle l'OSCE comprend les façons dont les femmes, la paix et la sécurité concourent à la sécurité globale de notre région.

Nous savons que, lorsque les femmes ne participent pas à des conférences sur la paix, à des conseils d'administration ou à des débats parlementaires partout dans le monde, leur précieuse contribution aux processus décisionnels leur est refusée. Pour reprendre les paroles du Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, « Le monde ne pourra jamais réaliser complètement son potentiel si nous excluons la moitié de sa population »²¹.

Merci de votre attention

²¹ Secrétaire général de Nations Unies Ban Ki-moon, *Ban Ki-moon salue les progrès de l'autonomisation des femmes en Andorre*, 2 avril 2013.